



Département de l'Ardèche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION****Séance du 18 juin 2025**

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
41	49

Date de convocation**12 juin 2025****Rivières GEMAPI – Accord-cadre à bons de commandes pour des travaux d'aménagement en rivière sur le territoire d'ARCHE Agglo****N° de la délibération
2025-368**Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 18 juin 2025 à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Le Millésime à Crozes Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Roger VOSSIER, M. Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Patrick CETTIER (pouvoir à M. Pascal SEIGNOVERT), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mmes Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Lyliane BURGUNDER), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Xavier AUBERT, M. Jean-Louis BONNET, Mme Christèle DEFRANCE, Mme Véronique BLAISE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORiot, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Sandrine PEREIRA, Mme Agnès OREVE, Mme Ingrid RICHIOUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, M. Jean-Christophe WEIBEL.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2123-1 1° ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération du Président ;

Considérant que l'entretien régulier des ouvrages de protections (digues et barrages) et les petits travaux d'aménagement de cours d'eau (restaurations, reprises de berges, etc.) sont fréquents et nécessitent parfois une grande réactivité, notamment suite aux crues ;

Considérant que l'accord cadre à bons de commande pour des travaux en rivières conclu en juillet 2023 prendra fin courant juillet ;

Considérant qu'il convient de lancer une nouvelle consultation pour confier la réalisation de travaux d'aménagement en rivière selon les caractéristiques substantielles suivantes :

Le marché a pour objet la réalisation des travaux suivants :

- Terrassement, reprofilage, décaissement, Talutage, arasement, régalage,
- Le curage de bassin décanteur ou piège à matériaux,
- La démolition d'ancien ouvrage,
- La pose d'énrochements,
- Du transport de divers matériaux, végétaux ou déchets,
- Battage de pieux,
- Gestion de plantes invasives par curage,
- Transport et livraison de matériaux en tout genre (terre végétale, sable, gravier, béton...),
- Réalisation de petite maçonnerie.

Procédure :

Au regard de l'estimation des prestations, il convient de lancer la consultation selon une procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2131-12 du Code de la commande publique.

Durée :

1 an renouvelable tacitement 3 fois 1 an.

Type de marché :

Il convient de conclure un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire avec un minimum et un maximum fixée en valeur en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande publique :

Montant minimum année 1 du marché	montant maximum année 1 du marché
200 000 € HT	400 000 € HT

Montant minimum annuel pour les années 2, 3 et 4 du marché	montant maximum annuel pour les années 2, 3 et 4 du marché
50 000 € HT	400 000 € HT

Il convient de noter que l'écart significatif entre les montants minimum et maximum s'explique par la grande variabilité des travaux à effectuer, ceux-ci étant fortement influencés par les conditions climatiques.

Pondération des Critères de jugement des offres :

- 40 points pour le prix
- 60 points pour la valeur technique

Considérant l'avis du bureau du 5 juin 2025 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 49 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le principe de cette consultation et les caractéristiques principales du contrat,
- **AUTORISE** le lancement de la consultation sous forme d'accord cadre à bons de commandes et selon une procédure adaptée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord cadre correspondant ainsi que les avenants nécessaires à son exécution et tous documents afférents à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande ainsi que les avenants nécessaires à son exécution et tous les actes y afférents,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 18 juin 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 23/06/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo